

AQUITAINE



3,26 millions d'habitants
(données INSEE de 2011)

5%
de la population française

→ **DORDOGNE
GIRONDE
LANDES**

**LOT ET GARONNE
PYRENEES-ATLANTIQUES**

« CONSTRUIRE UN PARTENARIAT RÉGIONAL POUR ORGANISER UNE ACTION COMMUNE. »



CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

Bernard DEBARS

Désigné à temps partiel par le Préfet de région depuis novembre 2011, placé auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

DRJSCS

7, boulevard Chaban-Delmas - 33525 BRUGES
Bernard.DEBARS@drjscs.gouv.fr
Tél. 05 56 69 38 58

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CLAP/CRI Aquitaine :

www.clap-so.org
Tél. 05 57 01 56 90

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

- Selon une estimation réalisée à partir des résultats de l'enquête nationale INSEE/IVQ de 2004-2005 :
 - // 12 % de personnes âgées entre 18-65 ans et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme en Aquitaine (soit 200 000 personnes).
 - // 56 % ont un emploi, 7 % sont demandeurs d'emploi (11 % en France métropolitaine), 1 % en formation ou en inactivité (9 % en France métropolitaine), 11 % sont au foyer (8 % en France métropolitaine) et 12 % sont retraités (14 % en France métropolitaine).
- Parmi ces personnes en situation d'illettrisme :
 - // 60 % utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans.
 - // Plus de la moitié a plus de 45 ans.
 - // 49 % sont des hommes (contre 59 % en France métropolitaine).

En 2011, 3,6% soit 1297 jeunes, sont repérés en situation d'illettrisme, la moyenne nationale étant de 4,8% (données Journée Défense Citoyenneté (JDC)).

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN AQUITAINE

La DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) assure la gestion administrative de la mission régionale, sous l'autorité du préfet.

Le chargé de mission régional de l'ANLCI a pour principale mission la réalisation de l'état des lieux de l'illettrisme en Aquitaine en vue de l'élaboration concertée d'un plan régional. Cette démarche est réalisée également dans une volonté de développer les partenariats autour des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'élaboration de ce travail se fait dans une collaboration étroite entre l'État et le Conseil régional. Une fois le plan régional constitué, le chargé de mission assurera l'animation et la coordination des différents acteurs autour de celui-ci.

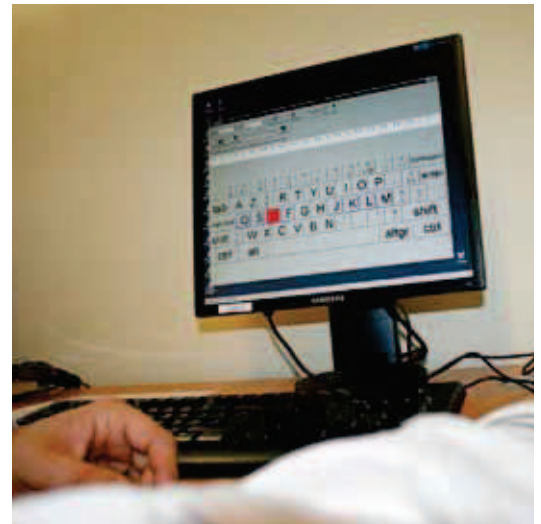
Le Centre Ressources Illettrisme (CRI) en Aquitaine a été créé dans les années 90. Il est animé par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP Sud-Ouest). Il est financé par la DIRECCTE, le Conseil régional et la DRJSCS, institutions qui s'appuient sur les informations produites par le CRI.

Le Centre Ressources offre un appui méthodologique aux partenaires institutionnels, notamment par le repérage des actions sur le territoire : un répertoire par département, bassin d'emploi et ville est disponible sur son site internet. Il assure l'animation du dispositif Compétences clés de la DIRECCTE et de manière plus large, il crée et diffuse des outils pour le suivi des actions financées par les différents acteurs institutionnels. Environ 200 structures sont suivies dans ce cadre. Un appui méthodologique est aussi réalisé auprès des acteurs (OPCA* et entreprises, opérateurs, organismes de formation), notamment pour la professionnalisation des acteurs de terrain. En 2011, environ 90 jours de formation ont été assurés, financés principalement par le Conseil régional. L'ensemble des agences de Pôle Emploi de la région Aquitaine a bénéficié d'actions de sensibilisation en 2011, auprès de 479 agents en application de l'accord cadre conclu entre Pôle Emploi, l'ANLCI et le Ministère de l'emploi.

Une autre mission du Centre Ressources Illettrisme est la mise à disposition de tous de ressources documentaires et d'informations diverses. Treize espaces documentaires existent au niveau départemental, déployés au sein de partenaires associatifs. En Gironde, ces espaces se situent au sein d'associations dans les bassins d'emploi.

Le Centre Ressources Illettrisme assure également une veille technique et pédagogique à travers son site internet et sa revue trimestrielle « Vues sur cours ». Il organise chaque année une réunion thématique avec la production d'un outil. Un site internet « portail d'animation lutte contre l'illettrisme - compétences clés - intégration » est en cours de construction. Le Centre Ressources Illettrisme participe également aux groupes de travail pour l'élaboration des politiques sur le territoire (ex. Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées, plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme).

La mission régionale et le Centre Ressources Illettrisme en Aquitaine travaillent en étroite partenariat. Le Centre Ressources Illettrisme a un rôle de conseil auprès du chargé de mission régional de l'ANLCI. Ce dernier s'appuie sur les ressources et l'expertise du Centre Ressources Illettrisme pour impulser la politique et la dynamique sur le territoire.



2

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES EN RÉGION POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le premier plan régional est actuellement en cours d'élaboration. Trois commissions thématiques ont été créées autour des actions existantes ou à mettre en œuvre auprès de trois publics cibles : les moins de 16 ans, les 16-25 ans et les plus de 25 ans (salariés et demandeurs d'emploi). Ces groupes de travail sont co-pilotés par l'État et le Conseil régional, et le Rectorat dans le cadre du Contrat de Plan pour le développement régional des formations professionnelles (C.P.R.D.F.P.).

* OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

En Aquitaine, la lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans des dispositifs de droit commun, mais également dans des actions spécifiques développées par les bénévoles et les permanents des associations auprès desquels les personnes en situation d'illettrisme se rapprochent avec plus de facilité.

Le dispositif « Accès aux Compétences Clés » de la DIRECCTE, mis en œuvre depuis avril 2010 a remplacé les actions de remise à niveau dans les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) et le programme IRILL*. Il cible les personnes en recherche d'emploi souhaitant acquérir les compétences clés nécessaires à leur insertion professionnelle. Le dernier bilan réalisé de ce dispositif après sa première année de fonctionnement montre que, toutes compétences clés confondues, le public bénéficiaire est pour plus de la moitié âgé entre 35 et 55 ans (57 %) et est majoritairement féminin (74 %). Les niveaux de formation des apprenants à l'entrée du dispositif est pour 85 % des cas niveau V ou infra. À l'issue de leur parcours, près de la moitié des bénéficiaires réussissent à avoir accès à l'emploi ou à une formation qualifiante.

Le dispositif de la DIRECCTE permet difficilement d'identifier le public en situation d'illettrisme, ne disposant pas d'indicateurs ciblés pour cette thématique. L'accès effectif à ce dispositif par des personnes en situation d'illettrisme est souvent questionné. En réponse à cette question, la DIRECCTE envisage l'ouverture de la prescription aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et l'instauration de comités de pilotage territoriaux sous l'égide des sous-préfets pour renforcer la synergie entre les acteurs locaux.

Depuis 2000, le Conseil régional a développé une offre de formation sur le territoire à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi. Dans un premier temps, des ateliers de formation de base ont été mis en place ainsi que des formations de remise à niveau. Ensuite, une restructuration a eu lieu laissant place au dispositif Compétences clés. Ce dispositif vise un domaine de compétences plus large, avec quatre niveaux de formation (dont acquisition et perfectionnement). Il est renouvelé par marché public tous les 2 ans. En 2011, 2380 personnes ont bénéficié de ce parcours, soit 665 600 heures de formation dans 23 lots géographiques. Ce dispositif se différencie de celui de la DIRECCTE, car il propose une rémunération pour les apprenants.

Les mêmes organismes de formation peuvent répondre aux deux marchés. Une coordination entre le dispositif du Conseil régional et celui de la DIRECCTE est en cours. Le Conseil régional soutient par ailleurs les plateformes d'orientation et de diagnostic à Agen et à Bordeaux pour le repérage et l'orientation des publics en situation d'illettrisme. Ces plateformes sont co-financées par les collectivités locales (départements et communes) ainsi que l'État. Ces structures assurent une fonction d'évaluation entre le prescripteur (Pôle Emploi, missions locales et Cap emploi) et les organismes de formation. La fréquentation de ces plateformes est en constante augmentation. (près de 2000 personnes en 2011).

La mission régionale a développé des partenariats avec les OPCA prenant appui sur les accords-cadres signés au niveau national par l'ANLCL. L'action des OPCA sur les territoires a été encouragée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), grâce auquel 29 projets nationaux d'acquisition du « socle commun de connaissances et de compétences » portés par 23 OPCA et 6 OPACIF ont été financés. Ces actions visent des salariés peu qualifiés, des personnes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base. Parmi ces organismes, on trouve AGEFOS PME, OPCA transports, OPCAIM, OPCALIA, Uniformation, AGEFAFORIA, Opcalia branche propreté, FAFIH et Constructys. >>>



ZOOM

LIRE ET FAIRE LIRE

La Ligue de l'enseignement porte l'association Lire et faire lire en tant que membre fondateur. Lire et faire lire promeut la lecture « plaisir » en intervenant dans les écoles maternelles et primaires, pendant 45 minutes pour lire des albums de jeunesse, soit pendant le temps de la classe, soit pendant la pause déjeuner. Les bénévoles sont des personnes de plus de 50 ans, qui ont bénéficié d'une formation organisée par la Ligue de l'enseignement qui leur apprend à lire à voix haute et propose des sélections d'ouvrages de jeunesse. Dans la région, 470 bénévoles interviennent auprès de 10 000 enfants environ pour leur donner le goût de la lecture, favorisant la prévention de l'illettrisme pour les enfants les plus éloignés du livre.

Cette action inter-générationnelle bénéficie autant aux enfants dans le cadre du partage du plaisir, qu'aux bénévoles eux-mêmes qui, au-delà de l'action, grâce à l'animation pilotée par la Ligue de l'enseignement se rencontrent et créent une unité du réseau. La permanence des bénévoles dans l'activité montre le succès de l'action, succès partagé par les enfants qui sont nombreux à venir à ces activités quand elles se déroulent en dehors des heures de classe.

» Dans le cadre du Forum permanent des pratiques (FPP) de l'ANLCI, un travail sur l'« Identification des difficultés de maîtrise des savoirs de base et accompagnement des jeunes par les missions locales » a été mené en région Aquitaine en 2007 et sur l'« Insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme en zone rurale » en 2008-2010 (documents téléchargeables sur le site de l'ANLCI). La dynamique créée pour la capitalisation des actions dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques permet des échanges entre les acteurs souvent isolés travaillant sur des thématiques communes.

Le Rectorat de l'académie de Bordeaux a mis en place depuis six ans une mission de prévention de l'illettrisme. Pilotée par une inspectrice d'académie, elle a notamment développé les formations spécifiques suivantes : une trentaine de stages de proximité par an assurés par une équipe pluridisciplinaire de formateurs qui intervient dans les établissements du second degré qui en font la demande.

Cette équipe intervient depuis six ans sur le territoire et forme autour de différentes thématiques, telle « la grande difficulté en lecture/écriture », « enseigner et étudier la langue au collège », « travailler et évaluer la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines » ou les « troubles spécifiques du langage ». Cela représente 7 600 journées stagiaires, 45 600 heures de formation dont ont pu bénéficier plus de 2 000 personnes.

La mission prévention de l'illettrisme de l'Académie de Bordeaux développe également un partenariat avec le Ministère de la Défense et les JDC (journées défense citoyenneté). Ce partenariat vise à construire une expertise commune entre les cadres de la Direction du Service National chargés des entretiens et le groupe de formateurs pour la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme. En travaillant avec les enseignants et en les associant à la communication auprès des jeunes, les organisateurs des JDC espèrent inciter davantage de jeunes à se faire recenser et participer aux JDC. L'échange d'information et le dialogue entre enseignants et personnels des JDC sont encouragés afin d'assurer un repérage plus efficace et une meilleure orientation et suivi des jeunes.

L'Académie de Bordeaux, dans sa mission de prévention de l'illettrisme, s'efforce également de piloter des dispositifs expérimentaux.

Dans le premier degré, une expérimentation est en cours pour concevoir et mettre en œuvre des modalités différentes de prise en charge des élèves. Une autre expérimentation vise la diffusion des bonnes pratiques pour mieux prendre en compte certains besoins spécifiques des élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue et les mathématiques.

Par l'intermédiaire des différents portails internet, une première diffusion sera réalisée en déclinant d'une part des principes généraux qui se dégagent des expériences menées avec des effets positifs identifiés, ces principes pouvant servir d'appui à un transfert de compétences pour travailler dans un nouveau contexte, et d'autre part, des fiches descriptives plus précises qui caractérisent les pratiques concrètes développées dans les écoles.

Le Rectorat a organisé en décembre 2010, en co-pilotage avec l'ANLCI, les assises académiques de Prévention de l'illettrisme, journée d'information, de réflexion et d'échanges, réunissant responsables académiques et représentants des principaux partenaires engagés sur le champ de la lutte contre l'illettrisme ou de la prévention de l'illettrisme : pilotes et acteurs des dossiers académiques du premier comme du second degrés, formateurs, chefs d'établissements, universitaires, responsables de l'ANLCI, responsables et membres de différentes associations, des missions locales, des mairies, représentants du Centre du Service National.

4

DES PRIORITÉS INTÉGRÉES DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 comprend un objectif spécifique relatif au développement de la lutte contre l'illettrisme. Il renforce ainsi les engagements pris dans le cadre du PRDFP 2009-2014 où est prônée la mise en place d'un schéma régional partenarial de développement des compétences clés et le renforcement de l'offre de formation dans ce cadre.
- Au niveau départemental, les pactes territoriaux d'insertion intègrent cette thématique, en mettant l'accent notamment sur le repérage, l'orientation et la professionnalisation.
- Le projet académique a inscrit la « *prévention de l'illettrisme* » dans son premier axe stratégique : « *assurer la réussite du parcours de tous les élèves. Le travail, dans cet axe s'oriente plus particulièrement sur la maîtrise de la compétence 1 du Socle Commun de Compétences et de Connaissances* ». Dans son deuxième axe « *favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers* », les différents acteurs concernés ciblent la promotion d'actions de prévention de l'illettrisme et de maîtrise de la langue, et plus généralement d'aide et d'accompagnement, pour répondre aux besoins spécifiques des élèves les plus fragiles : élèves handicapés, enfants du voyage ou non francophones et non scolarisés antérieurement, mineurs en détention, publics de l'éducation prioritaire.

